

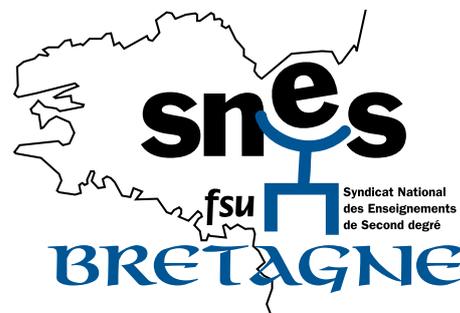
Édito : priorité à la jeunesse !

Qu'il est loin le temps où la jeunesse était la priorité du Président Hollande ! Aujourd'hui, revendiquant les droits et les garanties collectives acquises par la lutte, les jeunes, aux côtés des salarié-es et fonctionnaires, rappellent leur aspiration à une société plus juste et solidaire, leur ouvrant des perspectives plus heureuses et robustes que le chômage et la précarité. **La FSU et le SNES seront au rendez-vous le mardi 14 juin à Paris contre la Loi Travail.**

Quand l'absence de diplôme reste un facteur discriminant pour l'accès à l'emploi, démocratiser l'accès à la qualification et aux études pour tous les jeunes est un enjeu autant économique que démocratique. La réforme du collège, imposée comme un véritable 49-3 dans l'Éducation Nationale, peut-elle relever ce défi ? Outre la surcharge de travail et les tensions dans des équipes parfois divisées, ce sont bien des logiques de mise en concurrence qui sont à l'œuvre. Le Ministère va même jusqu'à écrire, dans une brochure à destination des parents, que « **L'organisation des horaires peut varier dans les collèges privés** ». Il se fiche vraiment des écarts sociaux qui ne cessent de se creuser entre les deux réseaux !

Réduire les effectifs par classe pour agir sur les effets des inégalités sociales dans l'École, revaloriser la rémunération et les conditions de travail dans le second degré pour encourager les étudiants à venir vers nos métiers, c'est ce mouvement qu'il faut mettre en marche ! **Alors préparons-nous pour une rentrée retentissante et faisons entendre nos priorités !**

Gwénaél Le Paih,
Rennes, le 31 mai 2016



Publication à télécharger sur le site du Snes national



Rentrée 2016 en collège

Un an de lutte

Un an de lutte ponctué de temps forts nationaux (4 grèves et une manifestation nationale à Paris le samedi 10 octobre réunissant plus de 15 000 personnes) et d'actions locales, notamment lors des interminables formations-formatage en soirée ou le mercredi après-midi : la contestation contre la réforme du collège a connu différentes modalités mais ne s'est jamais affaiblie depuis le 19 mai 2015 où, au soir d'une journée de grève majoritaire en collège, le premier ministre a signé le décret Collège 2016. La détermination de la profession à défendre une autre réforme du collège prenant en compte les besoins des élèves et les attentes des personnels a contraint le ministère à adapter la mise en œuvre de sa réforme, même si la Ministre se refuse toujours à recevoir l'intersyndicale du second degré. **Des consignes ont bel et bien été données pour aménager la réforme et masquer au moins jusqu'à la rentrée 2016 ses effets les plus visibles.** Dans l'académie, des classes bilangues ont été réimplantées (selon un plan pour le moins aléatoire), l'enseignement optionnel en langue régionale est finalement financé pour moitié par le rectorat, les suppressions de postes fixes ont été un peu limitées dans les disciplines fragilisées par la nouvelle structure du collège.

On poursuit jusqu'aux vacances !

Dans les formations disciplinaires sur les nouveaux programmes, des collègues se font entendre sur la charge de travail intenable pour préparer 4 nouveaux programmes la même année. Des formateurs, dont des IPR, font preuve d'une attention plus marquée, reconnaissent le défi à relever, et se veulent parfois réconfortants en précisant que « **tout ne sera pas possible à la rentrée** » ! Les soutiens à la Ministre se font bien plus discrets, la FCPE, le SNPDEN-Unsa (syndicat majoritaire des chefs d'établissement) et même les inspecteurs gé-

néraux (lire page ci-contre) se montrent aussi désormais très critiques sur la mise en œuvre de la réforme. **Les formations après le DNB doivent être l'occasion d'organiser des AG des personnels ou des heures d'informations syndicales (faites venir les militants du SNES) pour débattre collectivement des conditions de la rentrée 2016 dans chaque collège et des actions à construire pour une résistance pédagogique utile à tous.**

Et ce n'est pas fini !

L'autonomie de l'établissement ne peut pas réduire celle des équipes. Les personnels n'ont pas à se laisser imposer des organisations qui ne feraient pas consensus pour les EPI ou l'AP. Ces dispositifs n'existent que dans le cadre de la discipline et ne sont pas financés : les enseignants ont donc la liberté de les organiser dans la classe sans se conformer à une organisation descendante, souvent contestable. Si les EPI et l'AP sont obligatoires pour l'heure dans les textes, rien ne permet en revanche réglementairement de privilégier une organisation sur une autre. Tout alignement en « barrettes » des EPI, tout décroisement des 6èmes notamment sur l'AP (parfois avec les SEGPA), en plus de détourner des moyens prévus pour d'autres doublages, pourraient devenir des usines à gaz qui par expérience seront vite abandonnées. **Les personnels peuvent obtenir dès à présent de leur direction que la priorité leur soit laissée pour les nouveaux programmes disciplinaires,** dont la mise en œuvre nécessite du temps et de la concertation (lire l'analyse des programmes par le SNES).

L'abrogation de cette réforme est l'objectif. S'il faut une grève pour faire entendre les difficultés insurmontables occasionnées par cette réforme mal conçue, le SNES prendra ses responsabilités et mettra la profession en mouvement dès les premiers jours de septembre.

Gwénaél Le Paih

Solde des suppressions de postes en collège

- 12 postes en Technologie
- 9 postes en Lettres classiques
- 3 postes en Education musicale
- 3 postes en EPS
- 1 poste en arts plastiques
- 1 poste en allemand

Et le breton ?

Breton et gallo : 9,5 emplois sont attribués aux collèges pour financer à la rentrée une partie de l'enseignement de complément « langues et cultures régionales ». Le complément doit être assuré en revanche par la DGH.

4000 = 0 ?

5 607 emplois consommés en collège à la rentrée 2015,

5 607 emplois attribués en collège pour la rentrée 2016 !

Mais où se trouvent donc dans l'académie les 4000 emplois prévus pour la réforme du collège ???

Encore punis le mercredi après-midi !

Le SNES a demandé au recteur Terret de renoncer aux formations disciplinaires les mercredis après-midi de mai. Si le calendrier serré pour les IPR en fin d'année justifie pour le Recteur ce recours au mercredi après-midi, il a reconnu toutefois que cette solution resterait exceptionnelle. Les collègues en LV et en enseignements artistiques sauront le rappeler !

Alerte générale à l'Inspection

Selon un rapport confidentiel de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche, à six mois de l'entrée en application de la réforme du Collège, 10 à 25 % des établissements sont jugés en difficulté pour la mise en œuvre de celle-ci.

Selon l'Inspection générale, cette réforme suscite l'inquiétude des enseignants. En effet, la mise en place des nouveaux dispositifs pédagogiques, qui en sont le cœur, n'apparaît pas des plus heureuses : la préoccupation pédagogique est trop souvent reléguée au second plan et les nouveaux dispositifs ne sont pas toujours bien appréhendés, allusion directe aux AP et EPI.

« Ces logiques ne sont pas véritablement assimilées » commente sobrement l'IG qui s'étonne de l'absence des ESPÉ dans le plan de formation des enseignants à la réforme du collège.

Sur les huit jours de formation prévus, seuls deux seraient appréciés des collègues : les deux journées consacrées aux nouveaux programmes.

L'Inspection générale ne cache pas non plus son inquiétude pour les petits collèges qui vont devoir gérer

des problèmes de services partagés et s'interroge sur la marge réelle d'autonomie pour ces établissements, alors même que l'accroissement de leur autonomie était un des principaux arguments visant à justifier la réforme.

Par ailleurs, l'Inspection générale rappelle que certaines académies ont choisi de conserver leurs classes bilingues, accentuant ainsi les « inégalités territoriales ». À ce propos, elle appelle à la vigilance face à l'enseignement privé : la suppression des classes bilingues de l'enseignement public constitue très clairement un phénomène d'aubaine pour l'évolution de son offre éducative puisqu'il s'apprête à récupérer les anciens élèves du public dans des classes d'allemand nouvellement créées.

Enfin l'Inspection générale avertit le Ministère que l'inquiétude gagne les lycées dont les moyens se ver-

raient « ajustés » afin de permettre l'application de la réforme du collège. Ainsi, les moyens dévolus au remplacement des enseignants seraient restreints, au risque de voir se multiplier les cours non assurés.

Tous ces points ont été abordés par le SNES académique à de multiples reprises au cours de ces derniers mois afin d'alerter tous les collègues face à une réforme que nous jugeons nocive. Le SNES se réjouit donc grandement de constater que l'Inspection générale se livre aux mêmes constats alarmants. Logiquement, le Ministère devrait en tirer la conséquence qui s'impose à lui : abroger cette réforme néfaste et rouvrir les discussions sur le collège avec l'ensemble de la profession.

Isabelle Tramoni

L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE
Supplément à L'US n° 162 du 30 avril 2016

COLLÈGE 2016 : POURSUIVRE LA LUTTE

Entrer en résistance pédagogique

Le 19 mai 2016 marque le premier anniversaire de la lutte contre *collège 2016*. Face à un gouvernement usant sans se lasser du passage en force, la bataille menée avec persévérance et ténacité a permis de griffer la réforme : la préparation de la rentrée a pris du retard, plus personne ne vante la qualité des formations imposées aux personnels ni ne croit à la mise en place de l'AP et des EPI tels que prévus sur le papier. Cette réforme n'est pas celle qu'il fallait.

Elle n'est pas non plus celle qu'elle prétend être : elle n'aidera pas les élèves à mieux réussir, risquant même de mettre les plus fragiles encore plus en difficulté. Elle constitue aussi pour les personnels que nous sommes une inutile source de complication des métiers et conduit à un encadrement renforcé, toujours plus tatillon et prescriptif, de notre activité. Elle met en danger ou dénature nombre de disciplines scolaires.

Il est nécessaire de poursuivre l'action et d'enfoncer le clou : entrons en résistance pédagogique !

Le SNES-FSU vous propose dans ces pages renvoyant à des documents en ligne, des pistes de résistance et des modalités de lutte complétant les temps forts qu'il proposera dès la rentrée pour obtenir d'autres choix pour le second degré. AP, EPI, conseils en tout genre, programmes, évaluation : soyons à l'offensive, usons de cette autonomie dont on nous vante les bienfaits pour faire notre métier comme il nous semble devoir être fait, au service de nos élèves.

Roland Hubert, cosecrétaire général
Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe

Analyses, informations, compléments sur www.snes.edu/19-mai-action-et-resistance-pedagogique.html

Ont participé à cette publication : V. Bellegueulle, F. Bellin, S. Chârier, X. Hill, R. Hubert, F. Sentex, V. Sipahimalani

Sommaire

- p 2 : rapport de l'IG
- p 3 à 5 : témoignages
- p 6 : collège 2016 et vie scolaire
- p 7 : langues vivantes
- p 8 : rentrée 2016 en lycée
- p 9 : 2^{de} GT
- p 10 : manuels scolaires
- p 11 : stagiaires
- p 12 : Actions prof-doc
- p 13 : CHSCT / Bilan capa HC
- p 14 : CO-Psy / Groupe métiers
- p 15 : Non-titulaires
- p 16 : TZR / calendrier

Publication disponible dans votre établissement

La réforme vue de l'intérieur

Face à un discours du Ministère qui se veut rassurant, le SNES a appelé les collègues à témoigner de leur expérience et de leurs questionnements quant à la mise en œuvre de la réforme du collège sur le terrain. Voici quelques-uns de leurs témoignages.

Incertitude et abattement sont les sentiments qui dominent en voyant approcher la rentrée 2016 au collège. L'organisation prévue soulève de nombreuses interrogations : les dispositifs existants de soutien aux élèves en difficulté sont remis en cause, des collègues se verront imposer la constitution de groupes de niveau en AP. Dans certains cas, les professeurs seront chargés d'aider des élèves qui ne feront pas partie de leur groupe classe et qu'ils verront seulement une heure par semaine, pendant une courte période (si les groupes de niveaux sont amenés à tourner), mais comment ces professeurs pourront-ils réellement aider des élèves sans les connaître et sans connaître leurs difficultés ? Par ailleurs, l'AP multiplie les intervenants auprès des élèves, ce qui peut désta-

biliser notamment des élèves de 6^{ème}. La direction ne cache pas son inquiétude de devoir construire des emplois du temps dans lesquels les élèves auront de nombreuses heures de permanence : qui les prendra en charge ? La vie scolaire ? Elle est déjà débordée. La direction évoque alors la possibilité de solliciter des intervenants extérieurs (réserve citoyenne, associations, parents !) et en appelle à la bonne volonté des personnels pour organiser tout cela... bénévolement.

« Incertitude et abattement »

Le découragement est accentué par le contenu des journées de « formation » qui se résument à des temps de prescription infantilisants et de travail en ateliers bien souvent sans ob-

jectif précis. On y demande par exemple aux professeurs de rétablir par niveaux un programme curriculaire établi par cycle !

Alors que le discours officiel loue le travail en équipe, nous avons le sentiment de nous retrouver bien seuls pour reconstruire, en tenant compte de prescriptions contraignantes, nos progressions sur quatre années.

Thomas (35)

Depuis un an, nous sommes confrontés à de nombreux problèmes : l'apparition des nouveaux programmes a suscité de l'incompréhension, de la réprobation et de nombreuses interrogations : diminution d'horaires, notions qui disparaissent, aucun repère annuel pour plusieurs disciplines, ...

Les « fameuses » journées de formation disciplinaires n'ont, en rien, fait avancer la réflexion : nous sommes toujours dans le flou et s'entend dire « c'est la démarche qui est importante » ou « l'élève va réinvestir en LV2 ce qu'il vient de voir

en LV1 à l'heure d'avant » n'est pas fait pour nous rassurer et a tendance à agacer les collègues présents ! Ajoutons à cela une DHG inférieure à celle qui était annoncée ; se partager des miettes, est-ce cela la grande avancée de LA réforme tant vantée par ses promoteurs ? À l'heure où les effectifs par classe augmentent, ils répondent : « faites des projets et ... vous verrez du pays ! » Certains vont

« Se partager des miettes »

déjà découvrir de nouveaux établissements pour cause de diminution d'horaires. Et pour nos collègues TZR ? En J1-J2, les formateurs nous répondaient : « rien ne vaut

les EPI pour intégrer une équipe ! » Avec une affectation en Juillet ? Et en J4 les formateurs leur répondent : « faites une progression personnelle ! » Sans connaître le matériel, les classes, etc. ?

La rentrée va être mouvementée !

Gaïd (56)

D'autres témoignages des J1, J2, J3 et J4 sont à lire sur le site de la section académique, rubrique « grains de sable »

Instantanés des J1, J2, J3 et J4

J1 : Lorsqu'un collègue a posé la problématique qui concerne les TZR (notamment pour la mise en place des EPI), voici ce qui lui a été répondu par l'IPR : « Si vous êtes TZR, c'est que vous avez mal géré votre carrière. »

On nous a demandé, lors du 1er atelier (toute la matinée) d'inscrire un mot chacun sur un post-it répondant à la question : « Qu'est-ce qu'un élève de fin de collège ? » Il fallait ensuite classer nos post-it sur un post-it géant. Et puis... rien.

J2 : Relations très tendues avec les collègues du primaire qui, ils en ont le droit, soutiennent cette réforme. Mais, ces derniers déplorent que nous n'allions jamais dans leurs classes.

Manque de loyauté ?

Au collège, les personnels se sont réunis lors des heures d'informations syndicales pour élaborer collectivement des textes lus en ouverture des J1 et J2.

Notre but était d'expliquer pourquoi cette réforme ne nous semble pas adaptée, comment elle allait accentuer les inégalités, sans régler les problèmes des élèves les plus en difficulté.

Je suis professeur de breton sur trois collèges. La réforme me fait perdre 5 heures de breton en 2016, et je vais devoir enseigner le français en complément. Et le maintien de l'option breton est conditionné à l'existence d'un EPI langue régionale. Je vais devoir m'adapter à ce nouveau dispositif, et participer à un EPI par établissement, en concertation avec les équipes des trois col-

J3 et J4 (disciplinaire en Lettres) : Rien de concret (aucun exemple de séquences, aucune proposition de progression pour le cycle 4). On nous a demandé de bâtir une séquence en 4^{ème}. Les textes nous étaient imposés : nous avons, entre autres, un article sur l'une des intervenantes de « Top Chef ».

« Si vous êtes TZR, c'est que vous avez mal géré votre carrière »

On nous a fait entendre assez clairement qu'il n'y aurait qu'un texte littéraire à étudier par séquence en 6^{ème}.

Voici quelques questions concrètes qui ont été posées ainsi que les réponses de l'IPR :

Collègues : Les TICE prennent une place de plus en plus importante en Lettres. Comment fait-on quand il n'y a qu'une salle multimédia dans le collège, sachant qu'en plus elle sera utilisée 15h/semaine par les collègues de math ?

IPR : Vous n'avez qu'à demander des moyens supplémentaires au Conseil Départemental.

Nous souhaitons alors engager le débat, mais nous avons vite compris que nous n'étions pas là pour débattre, mais pour être formatés.

À l'issue de ces journées, très peu d'EPI ont été proposés, ce que notre

« Pas là pour débattre, mais pour être formatés »

Chef d'Établissement a interprété comme un manque de loyauté envers l'institution. Nous avons alors essayé

de lui faire comprendre que nous tenions à un service public de l'Éducation nationale ambitieux pour tous les élèves. En vain.

.....

lèves, malgré un temps de présence très court. Les heures de breton seront progressivement intégrées à la DGH des établissements, ce qui ajoute de la concurrence entre disciplines. Il en découle aussi que les groupes de moins de 10 élèves en 5^{ème} seront supprimés à partir de 2017. Ma situation va donc encore se dégrader : actuellement, mes effectifs en 5^{ème} dans

C : Il faut faire lire 6 livres par an (3 en œuvre intégrale, 3 en lecture curative). Quels moyens avons-nous ?

IPR : Décidément, vous n'avez que des problèmes matériels...

C : Non, non, on en a beaucoup d'autres...

IPR : Il faut les faire acheter par les élèves.

C : Mais c'est illégal, le collègue est gratuit.

IPR : Ah bon ? Dans ce cas, achetez des séries.

C : Mais nous n'avons pas les budgets.

IPR : ...

En conclusion : peu d'informations, du mépris, de l'infantilisation. Nous sommes tous rentrés désespérés... Bon courage pour la suite !

Myriam (22)

de lui faire comprendre que nous tenions à un service public de l'Éducation nationale ambitieux pour tous les élèves. En vain.

Yann (29)

deux établissements sont de 8 et 9 élèves. Les élèves seront privés de cet enseignement, tandis que je serai amené à enseigner de plus en plus dans ma seconde valence. Comment faire face à tant de bouleversements d'un coup ?

Goulven (22)

Collège 2016 et vie scolaire : naufrage en vue ?

La réforme du collège, dont les articulations sont essentiellement pédagogiques, va percuter les pratiques professionnelles des acteurs de l'École bien au-delà de ce qui se passe dans les classes. Les vies scolaires ne seront pas épargnées, bien au contraire.

Une barque toujours plus chargée

Elle suppose la mise en place de dispositifs pouvant engendrer des emplois du temps à trous et une multiplication des heures de permanence, qui pèsera particulièrement dans les collèges ruraux. A-t-on pensé à l'accueil des élèves transportés ? Comment peut-on imaginer que des heures de permanence pourront leur apporter autant que les heures d'enseignements disciplinaires perdues en Maths, Français, Latin, Breton, Bilangue ?

D'autre part, cela s'accompagnera d'un élargissement du périmètre du métier de CPE. L'AP, le conseil de la vie collégienne, les parcours citoyens, voire les EPI pourraient nous détourner de nos missions essentielles.

Sa mise en œuvre se structure autour d'injonctions verticales, questionnant la faisabilité de nos missions. Ainsi, nous avons découvert à l'occasion des journées de formation des documents qui, sous couvert d'un cadre d'analyse professionnelle, ouvrent la voie à des pratiques managériales que nous dénonçons.

Tenir le cap

Le risque est grand pour les collègues de se voir enfermer dans une logique de performance et de résultats, néfaste pour les valeurs que nous défendons. Notre travail ne se résume pas à un ensemble de techniques ou de savoir-faire injonctifs. La singularité du regard du CPE sur l'élève doit rester libre : une bonne connaissance de l'élève est essentielle. Il faut par ailleurs savoir l'écouter, l'accompagner et le remotiver. Un ensemble de gestes professionnels qui exigent du temps et de la créativité, une autonomie professionnelle reconnue.

Le collège quant à lui a besoin d'une réforme qui permette la réussite de tous les élèves, basée sur l'expertise professionnelle de tous les collègues et sur le dialogue entre tous les acteurs de la communauté éducative. La profession est prête à y apporter sa contribution. Un rendez-vous qu'il n'aurait pas fallu manquer !

Coup de tabac sur le mouvement

Les conditions du mouvement s'annoncent préoccupantes, en particulier dans le département d'Ille-et-Vilaine. Une quinzaine de candidats demandent à y être affectés, alors que trois postes sont ouverts au mouvement. L'an dernier, une situation similaire avait étouffé le mouvement dans le Finistère. En cause dans ces deux situations, le blocage des postes pour les stagiaires. Nous sommes à nouveau intervenus auprès des services du Rectorat pour que les postes bloqués pour les stagiaires soient mis au mouvement. Les stagiaires devant être affectés hors des supports budgétaires, pour leur offrir de meilleures conditions de stage, ce qui de plus, libérerait un peu le mouvement.

Nous demanderons prochainement une audience auprès du rectorat pour alerter l'administration sur ces questions qui entravent un exercice serein du métier pour nombre d'entre nous.

Catherine Flant,
Mickaëlle Jégou,
Pierre-Yves Moré

**NON à l'usine de méthanisation
près du futur collège Public
d'Elven (56) !**

Dès connaissance du projet industriel d'implantation d'une usine de méthanisation par Vannes Agglo, le Snes FSU 56 a alerté les autorités académiques, départementales et préfectorales et les élus sur le caractère inacceptable d'un tel projet. Les dangers -risques d'explosion ou d'incendie- et les nuisances olfactives affecteraient en effet gravement les conditions d'étude, de travail et de sécurité de près de 600 élèves et d'une centaine de personnels !



Langues vivantes : ils ont osé !

Nous venons de vivre du 9 au 13 mai derniers la première semaine nationale des langues vivantes, à laquelle chacun, enseignant de LV ou non, a été invité à participer. Cette initiative, dont on fêtait le succès avant même qu'elle ait débuté, illustre parfaitement le profond décalage entre la stratégie de communication du Ministère, élevée au rang d'axe politique majeur, et la réalité telle qu'elle est vécue sur le terrain et particulièrement dans notre académie.

Ministère de la communication

Car il ne suffit pas de jouer avec les symboles en choisissant le 22 janvier, jour de commémoration de la signature du traité de l'Elysée entre la France et l'Allemagne en 1963, pour annoncer sa « stratégie nationale des langues vivantes ». Et citer Goethe avant d'enchaîner les poncifs et autres clichés sur l'enseignement des langues n'est pas plus convaincant que de faire des pronostics hasardeux sur les résultats à attendre de cette politique.

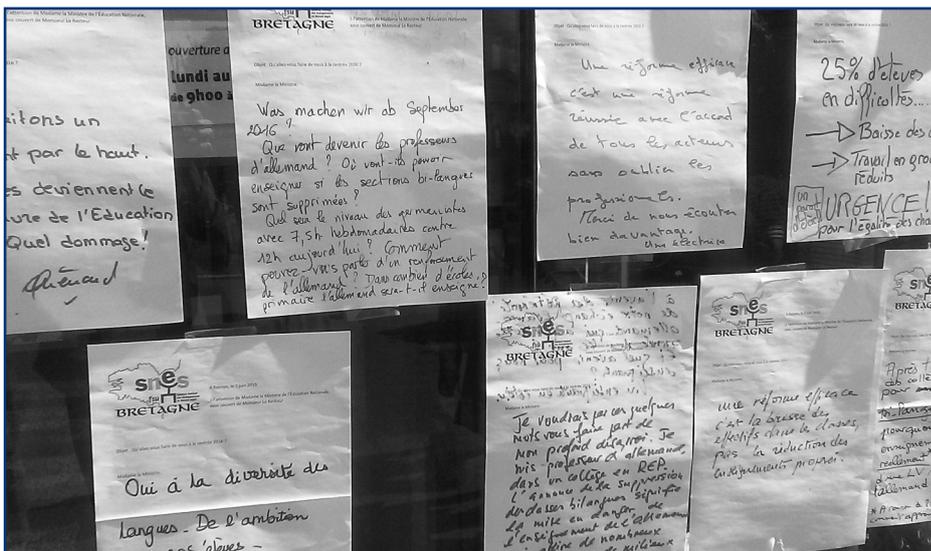
Personne en Bretagne ne peut être dupé par cette débauche de cotillons et de belles intentions. L'enseignement des langues vivantes est de plus en plus malmené, les collègues de plus en plus désabusés voire découragés. Après une réforme du lycée ou ceux-ci ont été contraints de s'adapter sans que leurs critiques d'experts de terrain soient entendues, sans accompagnement réel ni soutien (voir sur ce point « l'affaire » des banques de sujets), la réforme du collège pousse jusqu'à la caricature l'écart entre le discours institutionnel et les actes.

La fin des privilèges

Tout le monde le sait : quand on veut promouvoir quelque chose, il suffit d'en opérer la réduction drastique, surtout lorsqu'il s'agit de privilèges « indus » comme l'apprentissage de deux langues vivantes dès la sixième. C'est donc ce à quoi nous avons assisté pour les langues vivantes en Bretagne. Des 147 pôles ou classes bilangues de l'enseignement public, il n'en subsistait pour la rentrée 2016 que 44 dans le premier projet du rectorat, présenté le 2 février à la Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères. Au coeur de la polém-

mique de l'hiver dernier, la Ministre avait pourtant fini par lâcher du lest en annonçant que 70 % des bilangues seraient finalement maintenues. Mais 44 sur 147, cela ne fait pas 70 mais 30 %. Toutes les actions, toutes les interventions du SNES au niveau national comme académique depuis le printemps 2015 sont restées vaines. Le SNES a dénoncé avec force ces décisions prises en outre dans une totale opacité puisque les établissements n'avaient aucune information alors qu'ils entamaient à ce moment la préparation de la rentrée.

tagne est le résultat de l'élaboration de la première carte des langues en 2003. À cette occasion, l'allemand LV1 avait été laminé. Devant les protestations multiples et parce que le principe de réalité veut qu'il est plus facile de supprimer un enseignement qu'un enseignant, les classes bilangues avaient été développées pour diversifier l'offre d'une part et sauvegarder l'allemand d'autre part. C'est bien cela qui est aujourd'hui en jeu. Et si la Ministre a trouvé pertinent de déclarer le 8 mai dernier sur France 5 que le débat sur l'allemand avait « pollué » la mise en œuvre de



L'émotion suscitée par cette nouvelle carte des langues, la rupture manifeste d'égalité entre les élèves et les territoires ont conduit le rectorat à compléter la liste des établissements qui pourraient conserver leur classe bilangue. 10 collèges publics ont été repêchés. Mais 54 sur 147, cela ne fait que 37 %. Les chiffres sont têtus et le coup porté à la promotion et à la diversification des langues vivantes dans l'académie reste délétère.

Pollueur payeur

Il faut en effet se rappeler que le développement des bilangues en Bre-

tagne est le résultat de l'élaboration de la première carte des langues en 2003. À cette occasion, l'allemand LV1 avait été laminé. Devant les protestations multiples et parce que le principe de réalité veut qu'il est plus facile de supprimer un enseignement qu'un enseignant, les classes bilangues avaient été développées pour diversifier l'offre d'une part et sauvegarder l'allemand d'autre part. C'est bien cela qui est aujourd'hui en jeu. Et si la Ministre a trouvé pertinent de déclarer le 8 mai dernier sur France 5 que le débat sur l'allemand avait « pollué » la mise en œuvre de

Vincent Plé

Rentrée 2016 en lycée

Les grandes lignes de la préparation de rentrée sont désormais connues. Comme on pouvait s'y attendre, les moyens alloués à l'académie ne permettront pas de desserrer l'étau.

Toujours plus d'élèves...

Si la pression s'annonce moindre pour les effectifs en seconde Générale et Technologique (-53 élèves), les effectifs sont à la hausse sur le cycle terminal, particulièrement en première (+796 élèves). Or les constats des rentrées précédentes (bien plus d'élèves présents que prévus) annoncent pour septembre des effectifs plus importants que ne le calcule le rectorat. D'une part, l'orientation vers la seconde GT est en progression constante : en juin 2015, 68,4 % des élèves de troisième étaient orientés en LGT (68 % en 2014 ; 67,8 % en 2013).

Rentrée 2015 en LGT :
+1 432 élèves prévus,
+1 737 élèves constatés !

D'autre part, le solde migratoire, favorable à la région, n'est pas pris en compte par les services académiques : **des familles s'installent en Bretagne, font le choix de l'École Publique et ces jeunes ne sont dans aucune prévision d'effectifs !** Par ailleurs, de nouvelles mesures en fin de seconde pour une orientation encouragée coûte que coûte vers une première GT (lire page ci-contre) auront aussi des conséquences sur les effectifs en première (particulièrement en STMG), tout comme la réinscription impérative des doublants en terminale.

...mais sans les moyens !

Dans sa préparation de rentrée, le rectorat a réservé presque toutes les créations de postes pour les lycées (110,5 ETP sur les 135 attribués à l'académie). Malgré cela, comme les effectifs n'ont cessé de progresser (+5 320 élèves depuis 2013), le H/e prévu en LGT (1,420) sera le plus bas jamais connu dans l'académie !

Comment agir ?

Interrogez régulièrement le proviseur sur l'évolution des inscriptions et l'attribution des moyens provisoires.

La chute du H/e en LGT :
1,441 constaté en 2014
1,429 constaté en 2015
1,420 prévu à la rentrée 2016

Rappelez aux parents dans l'attente d'une place en seconde que ce n'est pas le proviseur qui inscrit mais bien l'IA-DASEN à qui il faut s'adresser, sans se décourager devant les refus : **l'inscription pour le lycée public de secteur est de droit.** Communiquez aux sections départementales et académique du SNES tous les besoins (divisions ou doubléments à ouvrir, annulation d'HSA pour des heures-poste, BMP à créer ou à arrondir pour mieux nommer les TZR et contractuels,...) : les militant-es interviendront jusque mi-juillet et dès le 20 août auprès des services académiques et dénonceront les difficultés rencontrées pour inscrire tous les jeunes dans les lycées publics. La FSU prépare pour septembre une étude sur l'évolution démographique en Bretagne depuis 2002 et l'urgence de capacités d'accueil supplémentaires avec de nouvelles constructions de lycées publics. Le stage syndical d'avril 2016 sur la classe de seconde connaîtra aussi des suites à la rentrée car repenser le lycée, dans son organisation et ses enseignements technologiques et généraux, ne peut plus attendre pour défaire le lycée Chatel et en finir avec les classes surchargées qui freinent la réussite de tous les élèves.

Gwénaél Le Paih

21 collèges publics (*) de l'académie dans l'expérimentation nationale.

La procédure d'orientation en fin de troisième laissera le « dernier mot » aux familles, l'avis de l'équipe éducative devenant indicatif, dans une étape d'orientation pourtant délicate. La réalité des procédures d'affectation s'imposera toutefois aux familles, notamment l'absence de places dans plusieurs filières professionnelles sous statut scolaire public. Mais la volonté ministérielle de fluidifier les parcours et d'écarter tout recours au redoublement laisse penser que ce dispositif favorisera plus encore dans l'académie l'orientation vers la seconde GT... Sa généralisation n'est pas exclue à court terme : le SNES interrogera donc le Recteur après la rentrée pour un bilan complet et objectif de cette expérimentation. Les équipes concernées en collège peuvent nous communiquer leurs retours d'expérience.

GLP

(*) Plouaret, Renan Tréguier, Gustave Téry Lamballe, Le Braz St Brieuc, Erquy, Mur de Bretagne, Moncontour, Camus Guingamp, Bégard, Le Relecq-Kerhuon, Harteloire Brest, Rosporden, Huelgoat, Pont-Aven, Noyal sur Vilaine, Bain de Bretagne, Combourg, Locminé, Jules Simon Vannes, Gourin, les Hautes Ourmes Rennes.

Prévision d'effectifs en lycée GT	
2nde	-53
1ère	796
Term	419
Total	1162

Bienvenue en seconde GT...

À la rentrée 2015, au niveau national, la croissance des effectifs des formations générales et technologiques (+51 800 élèves selon la DEPP¹) est due à l'augmentation des passages en seconde générale et technologique et à l'arrivée d'une génération nombreuse. Si 70 % des élèves du second cycle suivent une formation générale et technologique, des disparités demeurent en fonction des académies et en fonction des origines sociales des élèves.

Dans l'académie de Rennes, en 2015, le taux de passage des élèves de troisième en seconde GT était de 64,6 %. La politique d'orientation et d'affectation dans l'académie en 2016 affiche une volonté forte d'amener un nombre plus important d'élèves en seconde GT, de les accompagner jusqu'au baccalauréat pour les préparer au mieux à continuer en études supérieures. Cette politique se traduit concrètement par de nouvelles modalités de mise en œuvre des procédures d'orientation. Le redoublement ne s'inscrit plus parmi les propositions d'orientation, il ne peut être proposé par le chef d'établissement qu'à titre exceptionnel, ne pouvant répondre qu'à une rupture des apprentissages scolaires... En seconde GT, le conseil de classe présidé par le chef d'établissement doit obligatoirement proposer à l'élève une orientation en première générale ou technologique même si la famille n'en a pas fait la demande et même si l'élève ne semble pas avoir le niveau sco-

laire attendu pour poursuivre en classe supérieure. Le maintien ne peut être demandé que par la famille lors de la phase de dialogue en cas de désaccord avec les propositions d'orientation du dernier conseil de classe.

Ces évolutions ne sont pas sans conséquences pour les élèves et les familles. Comment accompagner vers la réussite scolaire et vers l'obtention d'un diplôme un jeune de seconde GT en grande difficulté dans ses apprentissages scolaires ? Les orientations vers certains bacs technologiques ne seront-elles pas privilégiées en fonction de la proximité, du nombre de places... Même si certains élèves demandent à continuer vers la voie professionnelle en première, le manque de places dans certaines filières, surtout sur le bassin rennais, n'empêche-t-il pas la réussite des parcours ? Comment accompagner les lycéens dans leur parcours de réussite avec des effectifs de classe à plus de 35 élèves ? Même si dans

la circulaire de rentrée 2016, il est indiqué que les élèves ayant échoué au bac peuvent redoubler dans leur établissement d'origine, comment amener tous les élèves vers l'obtention du diplôme dans les meilleures conditions ? La mise en place de ces nouvelles modalités semble interroger les élèves, les familles mais aussi les équipes pluridisciplinaires. Un travail de réflexion sur les jeunes de seconde au lycée est actuellement mené au sein du SNES-FSU.

Solenne Ogier

1. Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance.



Manuels scolaires au lycée : la gratuité fait son chemin

L'annonce a fait couler beaucoup d'encre. A l'occasion de l'examen du budget 2016, en mars dernier, soit quelques semaines à peine après son élection, le nouvel exécutif régional décidait de mettre fin dès la prochaine rentrée au dispositif « Chèque-livre » mis en place en 2004 à l'arrivée de l'équipe de Jean-Yves Le Drian. Face à l'émotion déclenchée par cette décision, la région a dû revoir sa copie.

Un bon en arrière

En 2004 pourtant, la même majorité régionale affichait sa volonté de « tendre vers la gratuité » des manuels scolaires pour les lycéens au moyen de cette aide directe (60€) accordée à toutes les familles.

La décision annoncée en mars a été brutale puisqu'en février, au moment de la présentation des objectifs de la mandature et de ses orientations budgétaires pour 2016, la région annonçait la poursuite pour un an encore du « Chèque-livre » avant la réorientation du dispositif à la rentrée 2017 sur la base du bilan de l'expérience de dotation directe menée depuis 4 ans dans 14 établissements bretons.

La logique d'austérité qui préside au budget régional 2016 n'a pas compté pour rien dans la décision d'arrêter purement et simplement le dispositif, et la perspective de l'économie substantielle à réaliser (environ 7M€) a dû paraître d'autant plus tentante que la région doit dans le même temps répondre à ses nouvelles responsabilités vis-à-vis des lycées en s'engageant à hauteur de 4,2M€ pour le déploiement de la maintenance informatique dans les établissements bretons.

Puis deux pas en avant

Présente dans la commission « Éducation » du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) qui examine chaque année le projet de budget, la FSU était aux avant-postes pour lancer l'alerte et pour dénoncer la volte-face de l'exécutif régional : ce qu'elle a fait dès le 14 mars en séance plénière du CESER face au rapporteur général du budget, ainsi que dans un Communiqué très largement repris par la presse. Le SNES a aussitôt mobilisé ses militants dans les établissements : courriers de protestation, motions communes en C.A. avec les

parents d'élèves et pétitions se sont multipliés.

À la mi-mai, alors que la pression ne s'était toujours pas relâchée, la région reconnaissait son erreur en annonçant dans un communiqué de presse qu'elle privilégiait finalement le financement direct pour l'achat de collections pour le prêt aux lycéens. Dans le même temps elle adressait un courrier aux associations de parents d'élèves et aux chefs d'établissement pour exposer ses nouvelles intentions ; elle reconnaissait au passage que « les dispositifs de gestion collective au sein d'un établissement sont à même d'assurer la gratuité de fait », ce que la FSU n'a cessé de dire depuis 2004.

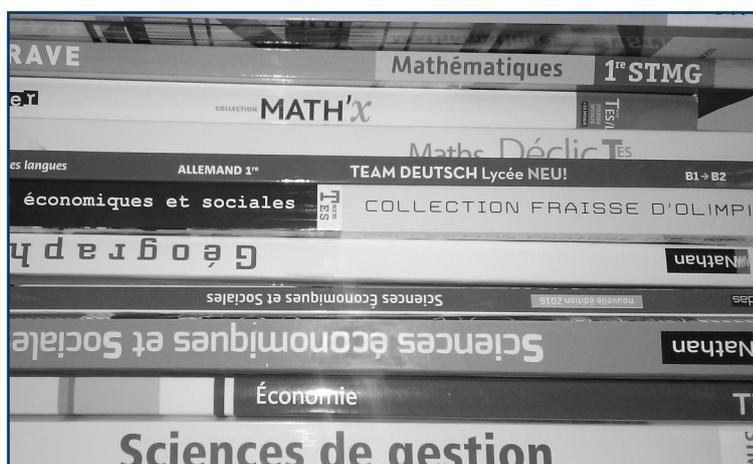
Il convient cependant de rester prudent car ce qui est annoncé n'est toujours pas une dotation directe à l'ensemble des établissements, la région laissant le choix localement entre trois options : une dotation versée, soit aux établissements, si les proviseurs acceptent de gérer l'achat et la gestion des collections, soit aux associations de parents qui s'en chargeront, ou bien encore, à défaut d'une organisation au niveau de l'établissement, le versement d'une aide ciblée à destination des seuls élèves boursiers.

Jusqu'à la gratuité ?

Si l'avancée est réelle, ce n'est toujours pas l'assurance de la gratuité effective pour toutes les familles à la rentrée : bien des incertitudes demeurent et les explications données par la région manquent de clarté,

aussi bien s'agissant de la prise en charge financière du dispositif que de l'organisation possible au niveau des établissements.

Ce flou à la veille de la fin d'année scolaire ne peut que mécontenter les équipes de direction comme les personnels administratifs des lycées. Il serait regrettable qu'après bien des attermoissements, l'objectif de gratuité porté aujourd'hui mais non sans mal par la région soit mis en échec à la rentrée du fait des crispations engendrées sur le terrain. Le SNES et la FSU engagent les collègues à mettre cette question à l'ordre du jour des C.A. avant la fin d'année et à travailler au sein de leurs établissements à une organisation portée collectivement dans l'intérêt de toutes les familles.



Quoi qu'il en soit, on peut tirer une conclusion politique de ce feuilleton à rebondissements : le changement de pied de la région est bien la preuve que la réaction rapide et la mobilisation paient face aux collectivités territoriales aussi bien que face aux DASEN ou au rectorat. C'est une bonne nouvelle qu'il conviendra de garder en mémoire.

Jean-Marc Cléry

Former et accueillir les stagiaires : une mission essentielle dans un contexte difficile !

Difficile pour les lauréats !

Les stagiaires, nouveaux collègues sans expérience, ont un demi-service et sont en formation à l'ÉSPÉ, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation qui s'est substituée à l'IUFM. Recrutés en principe au niveau M1, ils doivent valider leur stage en établissement pour la titularisation en juin et obtenir le M2 à la fin de l'année universitaire. En réalité, un nombre important d'entre-eux a déjà un M2 et vit mal la nécessité de valider à l'ÉSPÉ des formations déjà suivies par ailleurs. Ce sont **389 stagiaires** que nous accueillerons ainsi à la rentrée prochaine dans l'académie. Ils seront affectés selon une logique de gestion : le rectorat a déjà positionné 307 supports en collège ou en lycée pour « boucher des trous ». Ils pourront parfois être loin de leur site de formation (Rennes, Brest ou Lorient).

Les collègues qui ont une certaine expérience (plus d'un an et demi d'expérience dans les trois ans précédant le concours) sont eux affectés à temps plein. Ils bénéficient de quelques modules de formation, en principe adaptés à leurs besoins, au sein du parcours MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) à l'ÉSPÉ .

Dans notre académie, ils seront 32, affectés également en fonction des besoins de l'administration dans les établissements de la région (29 supports sont déjà implantés).

Dans ces deux situations, l'accueil dans l'établissement n'aura pas forcément été anticipé. Or le rôle du tuteur de « terrain » est déterminant !

Difficile pour tous les collègues !

Mépris des personnels et imposition d'une réforme en collège, dégradation des conditions d'accueil des élèves en lycée, partout la charge de travail s'alourdit. La multiplication des tâches ou des réunions souvent inutiles ne favorise

pas l'investissement dans les missions qui constituent le coeur de notre métier.

Le tutorat : une mission essentielle

Accueillir, faire découvrir l'établissement et l'institution, aider à la construction de séquences et à la prise en charge des classes... Observer régulièrement le stagiaire, l'accueillir dans ses cours. Tout cela demande du temps et de l'énergie... Le tuteur joue également un rôle central dans la titularisation (dans l'avis de l'ÉSPÉ comme dans celui de l'Inspection).

A lire :

<http://www.espe-bretagne.fr/les-ressources/master-meef-documents-de-referance>
(bas de la page pour les documents spécifiques à l'ÉSPÉ de Bretagne).

En principe, deux jours de formation sont proposés aux tuteurs.

Depuis la rentrée 2014, en lien avec le rétablissement de la formation des stagiaires, l'indemnité versée aux tuteurs a été scandaleusement réduite de 2000 à 1250 euros (elle peut être divisée entre plusieurs collègues si la fonction est partagée).

La formation initiale a certes été rétablie mais elle doit être repensée si l'on veut en faire un levier essentiel de la transformation de l'École et rendre nos métiers attractifs. Le SNES revendique pour les stagiaires un tiers du temps de service en établissement, pris sur le service du tuteur. Cela résoudrait les problèmes d'affectation, de compatibilité des emplois du temps et le tuteur déchargé d'un tiers de son service aurait le temps d'accomplir sa mission. Dans l'immédiat, la section académique du SNES a porté devant le nouveau Recteur sa demande de rétablissement d'un groupe de travail pour l'affectation des stagiaires afin d'améliorer le dispositif académique, par davantage de transparence pour les stagiaires et d'anticipation pour les tuteurs. La balle est dans son camp !

Frédérique Lalys



Professeurs documentalistes : des enseignants à part entière

La mise en œuvre du nouveau décret statutaire à la rentrée 2015 s'est faite de manière réglementaire pour l'ensemble des collègues des disciplines dans les établissements. Mais pour les professeurs documentalistes, elle s'est avérée plus chaotique.

Que dit le décret ?

Le décret prévoit que « chaque heure d'enseignement est décomptée pour la valeur de deux heures » sur les 30 heures de service présentiel. Les chefs d'établissement ont rapidement compris que l'application stricte des textes pouvait conduire à restreindre les horaires d'ouverture du CDI et ont, pour beaucoup, ignoré le nouveau texte.

Une circulaire inacceptable

Le SNES a réuni en décembre les documentalistes et proposé la mise en œuvre d'un « forfait de 3h » en attendant que des recrutements permettent la mise en œuvre complète du décret. Au fil des négociations ce système ou des récupérations d'heures se sont parfois mis en place. Mais les pratiques étant très variables d'un établissement à l'autre, le Recteur de Rennes a choisi de donner en avril son interprétation des textes : en collège, les heures d'IRD et d'EMI ne sont pas de l'enseignement ; en lycée, les heures d'AP et de TPE peuvent être décomptées pour 2h car une heure d'enseignement est une « intervention pédagogique devant élève tel qu'elles résultent de la mise en œuvre des horaires d'enseignement ».

Riposte immédiate

Les professeurs documentalistes de l'académie, et bien au-delà, ont réagi très vivement à ce qu'ils ont considéré comme un manque de reconnaissance de leur travail, voire un déni de leur statut d'enseignant. Pour relayer et faire entendre leur colère, le SNES a organisé un rassemblement le 11 mai au Rectorat. Plus d'une quarantaine de professeurs documentalistes se sont réunis et

une délégation a été reçue par deux IPR EVS et la directrice de cabinet du Recteur. Le compte-rendu de cette audience est disponible sur le site du SNES académique : <http://www.rennes.snes.edu/spip/?ORS-des-professeur-documentalistes>. Le SNES a demandé que la circulaire du Recteur ne soit pas appliquée en l'état et qu'une solution de type forfait permette de prendre en compte la réalité du travail des professeurs documentalistes. Au niveau du Ministère, le SNES est intervenu pour obtenir que les textes soient réécrits en reconnaissant le rôle des documentalistes. Dès le mois de septembre, le SNES proposera un temps fort d'action sur cette question.



Matthieu Mahéo

C'EST POUTANT PAS COMPLIQUÉ...



Dazdoc

<https://twitter.com/dazzdoc/status/708707700398530561>

CHSCT : pour les personnels

Mis en place depuis 2011, les nouveaux CHSCT sont des instances qui ont vocation à analyser les conditions de travail et à faire des préconisations en vue de les améliorer. Si elles n'ont pas de valeur contraignante, elles constituent néanmoins une base pour mettre l'administration en face de ses responsabilités.

Identifier les risques

Après s'être penchés prioritairement sur des personnels exposés à des risques spécifiques (en laboratoire, dans des ateliers bois ou carrosserie en LP, en EPS où les accidents du travail étaient plus nombreux), le SNES et la FSU ont souhaité orienter l'action des CHSCT vers des problématiques plus générales et concernant plus de collègues. C'est ainsi que les représentants de la FSU au CHSCTA ont identifié trois « chantiers » prioritaires : les personnels qui sont amenés à exercer sur plusieurs lieux (« personnels itinérants »), les collègues en fin de carrière et la question des rapports à la hiérarchie.

Priorité aux itinérants

Ces axes de travail proposés par la FSU, concernant tous les métiers de l'Éducation nationale, ont été retenus par le Recteur dans le cadre d'un travail pluriannuel. Le premier chantier est donc celui des personnels itinérants, le terme concernant à la fois les personnels amenés à se déplacer ou à exercer sur plusieurs sites tout ou partie de leurs missions - les CO-Psy par exemple- et les personnels qui sont contraints à exercer dans différents établissements sans l'avoir choisi - TZR, contractuels, compléments de service. Le SNES a proposé de commencer à travailler sur cette dernière catégorie de personnels, sachant à quel point beaucoup de collègues affectés sur des ZR vivent mal cette situation, en particulier quand elle perdure trop longtemps.

La parole aux personnels

Il est toutefois indispensable, pour faire reconnaître cette réalité par l'administration, de disposer de données les plus « objectives » possibles. C'est pourquoi le CHSCT doit

s'appuyer sur des enquêtes et des constats indiscutables. La démarche proposée par le SNES a donc été la suivante : partir dans un premier temps du quotidien des collègues dans des établissements, puis élaborer à partir de leurs réflexions une enquête adressée à tous, et enfin proposer des pistes visant à l'amélioration des conditions de travail.

Comme il nous a semblé que la situation des TZR et des contractuels pouvait présenter des formes différentes entre des petits collèges ruraux et de plus importants lycées urbains, le choix a été fait de mener des visites dans deux établissements différents : le lycée La Fontaine des Eaux à Dinan et le collège de Plouasne. La première visite a eu lieu le mardi 24 mai et la seconde se déroulera le mardi 7 juin. La délégation composée pour moitié de membres des organisations syndicales - mais seul le SNES était présent à Dinan - et pour moitié de l'administration a écouté les collègues, a noté leurs préoccupations, leurs difficultés et parfois leurs satisfactions. Ces visites donneront lieu à des comptes rendus et per-

mettront, lors du CHSCTA du 23 juin de poursuivre le travail.

Poser des jalons pour avancer

Le CHSCT n'a pas vocation à modifier les règles du mouvement et n'a pas de prise directe sur les contraintes plus générales de la préparation de rentrée. Mais il peut faire connaître - et reconnaître par l'administration - des conditions de travail spécifiques et souvent plus difficiles pour les collègues. Ce travail est évidemment complémentaire de l'action menée par le SNES dans les instances et en particulier par les commissaires paritaires dans les CAPA. Dans tous les cas, le SNES œuvre pour que cette prise en compte de la réalité du quotidien des personnels débouche à un moment ou à un autre sur des améliorations concrètes.

MM



Réunions non-titulaires : pour s'informer et échanger !

Les résultats des concours réservés et internes nous sont globalement connus et révèlent l'ampleur de l'échec du plan Sauvadet pour résorber la précarité dans l'enseignement public : 9 admis en Bretagne, tous concours et examens professionnels confondus (623 admis en France) pour 1828 postes budgétés (soit une perte de postes de 65%).

À l'heure où ces résultats sont connus, où les préparatifs de rentrée se précisent avec la CCP statuant sur le renouvellement des collègues en difficulté dans les fonctions d'enseignement, il est important de se ménager des temps de rencontres pour échanger sur l'actualité des non-titulaires.

Comme chaque année, le secteur non-titulaires du SNES, SNEP et SNUEP organise des réunions dans les départements en juin et début

juillet. Les sujets à aborder sont nombreux : bilan de la quatrième session des concours et examens professionnels réservés, prolongement de deux ans du dispositif Sauvadet, conditions de recrutement en juillet, état des discussions avec le ministère sur la rénovation du cadre de gestion des agents non-titulaires (grille indiciaire, types de contrat), conséquences de la Loi Travail...

Ces réunions seront l'occasion d'échanger entre collègues et de répondre à toutes vos questions après la CCP de juin et avant les affectations de juillet. Ces réunions sont ouvertes à tous les collègues syndiqués comme non syndiqués et se tiendront à partir de 14h30 au local SNES-FSU de chaque département.

Joël Mariteau

Bilan des CAPA Hors-Classe

Les CAPA (Agrégés - Certifiés - CPE) concernant l'accès à la Hors-Classe se sont tenues au cours du mois d'avril dernier. Si la CAPA des agrégés n'entérinait qu'une liste de 250 collègues proposés lors d'une prochaine CAPN¹, c'est bien la promotion de 391 collègues certifiés et 20 collègues CPE qui a été actée à l'issue des deux autres commissions.

Les commissaires paritaires du SNES ont fourni un travail préparatoire conséquent et sont intervenus de nombreuses fois en CAPA pour défendre les principes d'équité, de transparence et la possibilité pour tous d'accéder à la hors-classe. Ils ont notamment intercédé en faveur des collègues qui bénéficieraient d'un avantage financier immédiat grâce à cette promotion : collègues retraits dès la rentrée, collègues au 11^{ème} échelon depuis 3 ans (certifiés,

CPE) ou 4 ans (agrégés). Nous avons obtenu plusieurs avancées : rectifications d'erreurs, bonifications d'avis et de barème pour 7 collègues agrégés proposés, promotion de 14 collègues certifiés retraits et de 4 collègues CPE au 11^{ème} échelon qui ne figuraient pas dans le projet initial.

Des discussions entre le ministère et les organisations syndicales se tiennent en ce moment. Des changements sont attendus dans la progression de carrière lors des prochains mois. Plus d'informations dans les prochaines publications du SNES.

Martin Georges Saint-Marc

¹ La CAPN promouvant les agrégés se tiendra au ministère du 28 au 30 juin 2016.

Réunions non-titulaires à partir de 14h30

Brest Mercredi 1^{er} juin

SNES 29 - Maison du peuple
2 place Edouard Mazé 29200 BREST
Tél : 02 98 43 33 51
snes.fsu.29@wanadoo.fr

Lorient Mercredi 22 juin

SNES 56 - Cité Allende
12 rue Colbert 56100 LORIENT
Tél : 02 97 64 42 97
snes.morbihan@neuf.fr

Saint-Brieuc Mercredi 29 juin

SNES 22 - 18 rue de Brest
22000 SAINT BRIEUC
Tél : 02 96 33 75 47
snes22@wanadoo.fr

Rennes Mercredi 6 juillet

SNES 35 - 14 rue Papu
35000 RENNES
Tél : 02 99 63 62 32 / 06 76 36 04 22
snes.35@wanadoo.fr

Calendrier de l'Intra

Après les vérifications de barèmes et vœux le 19 mai dernier, les opérations concernant le mouvement intra suivent leur cours. Rappel des prochaines étapes :

14 et 15 juin : Formation Paritaire Mixte Académique d'affectation

22 juin : Révisions d'affectation

12 et 13 juillet : phase d'ajustement, affectation des TZR et non-titulaires

Pour toutes ces phases, il n'est pas trop tard pour nous adresser votre fiche syndicale téléchargeable sur le site du S3, rubrique mutatlons.

TZR à la rentrée 2016

Les TZR ont souvent la sensation d'être les derniers servis et en même temps les premiers à essayer les pâtes. La réforme du collège ne manquera pas d'accroître encore le malaise.

La rentrée 2015 a été marquée par l'application du nouveau décret statutaire sur les obligations de service. Le secteur TZR du SNES Bretagne a été très vigilant pour que ce nouveau texte s'applique aussi aux TZR, puisqu'ils ne sont écartés d'aucune disposition réglementaire. Il a d'ailleurs fallu parfois le rappeler à certains chefs d'établissements tentés par une lecture plus souple, voire erronée concernant ces collègues. La réforme du collège avec son cortège d'EPI, d'AP, de progressions par cycles propres à chaque établissement promet une rentrée 2016 encore compliquée pour les TZR.

Tous Zélateurs de la Réforme ?

Assurément pas. Comme l'écrasante majorité de la profession, les TZR sont hostiles à une réforme dans laquelle ni eux ni leurs élèves n'ont quoi que ce soit à gagner. Au contraire, pour eux, c'est une nouvelle dégradation des conditions de travail qui s'annonce, après les affectations éloignées et multiples, les

surprises des emplois du temps. En cas d'affectation en service partagé sur deux collèges, ces collègues pourraient avoir pour les mêmes niveaux des progressions différentes, des horaires différents, des EPI qui seront à tous points de vue (thème, sujet et organisation) une découverte. Et si l'on ajoute à cela l'épidémie de réunionite qui menace... n'en jetez plus ! La coupe est déjà bien pleine !

Vous avez demandé une formation ?

Les quelques heures de « formation-formatage » réservées aux seuls TZR affectés cette année en collège ne sont pas plus de nature à rassurer ces quelques « privilégiés » que leurs collègues affectés sur poste fixe. Mais comment feront ceux qui sont actuellement en lycée ? « Ils feront comme avant, ils ont l'habitude », ose répondre un IPR. On fait décidément bien peu de cas de la situation particulière de ces collègues du côté de l'institution.

Dans un tel contexte, il est nécessaire de connaître ses obligations mais surtout ses droits. Le SNES et la FSU sont là pour vous accompagner et vous informer.

Fabrice Rabat

**Pour tout savoir sur
l'ISSR,
les frais de déplacement,
Chorus-DT,
le rattachement...**

Réunion TZR

**MARDI 30 AOÛT 2016
à partir de 10h**

**à la FSU 35,
14 rue Papu 35000 Rennes**



Christine Ouvrard, notre camarade et amie, est décédée le 20 février 2016 à l'âge de 43 ans. Christine était professeure de Mathématiques au lycée Victor et Hélène Basch à Rennes, membre du secrétariat académique, commissaire paritaire à la CAPA des certifiés. Nombreux sont les collègues qui ont bénéficié de son sérieux et de sa pugnacité. Celles et ceux qui ont connu Christine, se souviendront de l'énergie qu'elle a consacrée à la défense de son métier et des personnels, à la transformation du monde qui l'entoure. Sa disponibilité, sa rigueur ont toujours été tournées vers les autres, avec une générosité toute empreinte de pudeur. Christine a fait vivre toutes les valeurs de l'engagement syndical pour des hommes et des femmes debout. Alors que toutes les forces amicales du lycée Victor et Hélène Basch, du SNES et de la FSU l'accompagnaient dans son combat contre la maladie, c'est bien elle qui jusqu'au bout nous aura encouragés à poursuivre les combats. « Il faut faire » avait-elle l'habitude de dire... un conseil que nous gardons à l'esprit pour apaiser notre affliction. Toutes nos pensées vont à Rolande, sa maman.

Le secrétariat académique

Corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale

Dans le cadre du groupe de travail ministériel, le référentiel de compétences dans sa version définitive est consultable sur :

<http://www.snes.edu/GT14-referentiel-de-connaissances-et-compétences-des-PsyEn-et-DCIO.html>. Selon le calendrier annoncé pour l'adoption des textes sur le corps unique, le 17 mai a eu lieu la présentation de la forme définitive des projets d'arrêté et le programme du concours pour définir le contenu des épreuves. À la rentrée 2016, le décret statutaire serait publié mais les travaux du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) risquent de tarder car un décret complémentaire pour intégrer les mesures de revalorisation pourrait être envisagé. L'entrée des personnels dans le nouveau corps dépendra donc de la date de publication du décret complet. La FSU demande au ministère de respecter le calendrier.

Des discussions concernant le cadrage de la formation sont en cours. La FSU demande des moyens adéquats pour en assurer le financement. Elle demande également une égalité des contenus et des horaires de formation dans chaque centre, sans oublier des modalités précises

pour délivrer la certification. La FSU réclame un recrutement d'un minimum de 250 psychologues pour le prochain concours en février 2017.

Pour continuer à remplir nos missions, préservons nos CIO ! La lutte pour le maintien des CIO est rude dans chaque académie. N'oublions pas que l'orientation scolaire reste sous la responsabilité de l'Éducation nationale. Les psychologues de l'Éducation nationale contribuent largement à l'accompagnement des jeunes et des familles dans les choix d'orientation.

SO

Les groupes « Métier », une ressource pour résister.

Diagnostiquer

Depuis plusieurs années, le SNES mène réflexions et projets en lien avec des chercheurs sur les effets des réformes successives. Tous les changements imposés par l'institution tendent en effet à transformer en profondeur le travail au quotidien, ce qui est source de stress pour les personnels qui ont le sentiment que personne ne se soucie vraiment de leur travail réel ni de son sens.

Réfléchir

Le 12 novembre dernier, à Paris, une journée d'étude a mobilisé professionnels et chercheurs pour réfléchir aux moyens de développer le pouvoir d'agir des acteurs de l'Éducation, l'objectif étant de leur permettre de reprendre en main leur métier et d'en retrouver le sens. Il s'agit bien d'approcher au plus près

l'activité réelle des enseignants, CPE ou CO-Psy, de repérer les micro-décisions qui se jouent au quotidien, de discuter de ce qui les a motivées, de leurs effets... En bref, de susciter les controverses professionnelles qui permettent à tous d'avancer. Le contenu sur lequel les groupes « Métier » travaillent, c'est le réel de l'activité : ce que chacun de nous fait, ce que l'on aimerait faire, ce qu'on ne fait plus... Les solutions trouvées par les collègues, au travers de situations concrètes, permettent de regarder sous un jour réel, les conséquences des réformes sur le travail. Cette réappropriation permet de ne plus se sentir seul, elle amène un nouveau souffle.

Agir

Ainsi le travail des différents groupes « Métier » fait ressource pour chacun dans sa pratique mais

aussi collectivement dans l'action syndicale. Ce travail permet de lutter efficacement face aux déstabilisations provoquées par les prescriptions institutionnelles.

Dans notre académie, les groupes (Maths, Histoire-Géographie, Breton, Documentation, COPsy, CPE, Lettres) souhaitent prendre un second souffle en proposant à de nouveaux collègues de s'y joindre. Ce nouveau départ aura pour objectif plus particulier d'armer la profession face au contexte déstabilisant des réformes (collège et lycée).

Si vous souhaitez vous y associer vous pouvez écrire à : s3ren@snes.edu.

Pour les groupes « Métier », Françoise Gibert et Pierre-Yves Moré

Pour en savoir plus :

Point sur les collectifs « Métier » : « Métier, comment reprendre la main » 8 pages supplément 754, août 2015

https://www.snes.edu/IMG/pdf/8_p_point_sur_metiers_754_pdf_bd-1.pdf

Vidéo « Enseignants : Faire son métier contre vents et marées » Morceaux choisis de la journée d'étude du 12 novembre 2015

https://www.youtube.com/watch?v=ye7bPf_vjtU&spfreload=10